



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture
le : 20 DEC. 2023

Acte publié électroniquement
le : 20 DEC. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 41

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

OBJET : Suppression de l'attribution de l'aide municipale dite argent de poche aux nouveaux pensionnaires de l'EHPAD les Marronniers à Levallois

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 12 décembre 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 décembre 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé par Madame le Maire.

Administrateur représenté :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie-Paule BLADIER, Administrateur nommé, par Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Laurent PASCAL, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent:

Monsieur Olivier FEVRIER, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**SUPPRESSION DE L'ATTRIBUTION DE L'AIDE MUNICIPALE DITE ARGENT
DE POCHE AUX NOUVEAUX PENSIONNAIRES DE L'EHPAD LES
MARRONNIERS A LEVALLOIS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°10 du 1^{er} octobre 2014 du Conseil d'administration du CCAS approuvant les modifications des conditions d'attribution de l'argent de poche versé aux pensionnaires de l'Etablissement Hospitalier Pour Personnes Agées (EHPAD) des Marronniers à Levallois,

CONSIDÉRANT que depuis cette décision, l'argent de poche est versé uniquement aux résidents de l'EHPAD des Marronniers, bénéficiant de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Le montant de cette aide mensuelle s'élève à 70 €,

CONSIDERANT que dans un souci d'équité, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de supprimer cette aide municipale dite « argent de poche » aux nouveaux entrants de l'EHPAD des Marronniers, à compter du 1^{er} janvier 2024,

DÉCIDE

ARTICLE
UNIQUE

De supprimer l'aide municipale dite « argent de poche » aux nouveaux pensionnaires entrants à l'EHPAD les Marronniers à Levallois et ce à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.



Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme

P. Madame le Maire Présidente

Martine ROUCHON
Vice-Présidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Suppression de l'aide municipale dite argent de poche aux nouveaux pensionnaires de l'EHPAD les Marronniers à Levallois

Date de transmission de l'acte : 20/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2023

Numéro de l'acte : 20231241 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231241-DE

Date de décision : 19/12/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.2. Aide sociale
8.2.7. autres

